

Belfaux – Paroisse Saint-Etienne

Les citoyennes et citoyens actifs de la paroisse de Belfaux sont convoqués en assemblée ordinaire le **lundi 21 mars 2016, à 20 heures**, au Centre paroissial de Belfaux.

Tractanda:

1. Salutations et prière
2. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 30 mars 2015
Le procès-verbal ne sera pas lu. Il peut être consulté à la cure
3. Rapport du président
4. Comptes 2015
Rapport de la commission financière et approbation
5. a) budget de fonctionnement 2016
rapport de la commission financière et approbation
b) budget des investissements
restauration du clocher, de la façade principale et du frontispice monumental de l'église; études et travaux préliminaires:
CHF 30 000.-
rapport de la commission financière et approbation
6. Informations pastorales
7. Divers

Le Conseil de paroisse / 551-768042



Bösinggen

Einladung zur Pfarreiversammlung **Dienstag, 15. März 2016, um 20 Uhr** im grossen Saal des Gasthofs «3 Eidgenossen»

Traktanden:

1. Protokoll der Pfarreiversammlung vom 17. März 2015
2. Jahresberichte aus dem Pfarreirat, dem Seelsorgeteam und der Pastoralgruppe
3. Genehmigung der Rechnung 2015
4. Information über die Orgelrevision
5. Genehmigung des Voranschlages 2016
6. Genehmigung Überführung Pfarrhaus-Bibliothek in die Kant. Bibliothek
7. Verschiedenes

Der Pfarreirat / 551-768045

Ependes

Les paroissiennes et paroissiens d'Ependes sont convoqués en assemblée le **mercredi 16 mars 2016, à 20 heures**, à la salle N° 2, à Ependes.

Tractanda:

1. Accueil, ouverture et constitution de l'assemblée
2. Procès-verbal de la dernière assemblée
3. Rapport du Conseil de paroisse
4. Comptes 2015
_ rapport de la commission financière
5. Budget 2016
a) fonctionnement
b) investissements
c) rapport de la commission financière
6. Parole au Conseil pastoral
7. Divers

Le procès-verbal de la dernière assemblée, les comptes 2015 et le budget 2016 ne seront pas entièrement lus. Ils peuvent être consultés dès le 4 mars chez le président de paroisse, M. René Sonney, chemin de la Pianséta 13, ou lui être demandés à rene.sonney@paroisse.ch

Nous nous réjouissons de vous rencontrer nombreux, votre présence étant pour nous le signe de votre attachement à notre paroisse et à ses activités.

Le Conseil de paroisse / 551-766074



Fribourg – Paroisse du Christ-Roi

Election complémentaire au Conseil paroissial

A la suite de la démission de M. Alphonse Julmy, membre du Conseil de paroisse, les paroissiennes et les paroissiens de la paroisse du Christ-Roi à Fribourg sont convoqués pour une élection complémentaire le **dimanche 24 avril 2016**.

Conformément aux dispositions légales, la ou les listes portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat paroissial, munie/s de la signature d'au moins vingt paroissiennes ou paroissiens actifs, jusqu'au **lundi 14 mars 2016, à 12 heures**.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en signant personnellement la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé par le Secrétariat paroissial. S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite.

S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le système de la majorité absolue au premier tour, puis à la majorité au deuxième tour s'il n'y a pas de candidat élu au premier tour.

Le Conseil de paroisse / 551-767966

Fribourg – Paroisse Saint-Jean

Election paroissiale complémentaire

A la suite de la démission de M. Bertrand Forclaz, les paroissiennes et paroissiens de la paroisse de Saint-Jean, à Fribourg, sont convoqués pour une élection complémentaire le **dimanche 24 avril 2016**.

Conformément aux dispositions légales, la ou les listes portant le nom d'un/e candidat/e doit/doivent être déposée/s au Secrétariat paroissial, munie/s de la signature d'au moins vingt paroissiennes ou paroissiens actifs, jusqu'au **lundi 25 avril 2016, à 12 heures**.

Toute personne dont le nom figure sur une liste doit confirmer, par écrit, qu'elle accepte sa candidature en signant personnellement la liste déposée. Si cette confirmation fait défaut, son nom sera éliminé par le Secrétariat paroissial. S'il n'y a qu'une seule candidature, l'élection sera tacite.

S'il y en a plusieurs, elle aura lieu selon le système de la majorité absolue au premier tour, puis à la majorité relative au deuxième tour s'il n'y a pas de candidat élu au premier tour.

Le Conseil de paroisse / 551-768047